

## MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

#### **ANNEXE 1**

**(Version 2007)** 

# Bilan standardisé des activités de lutte contre les infections nosocomiales

Année ....

Ce questionnaire sert de support à la déclaration de votre bilan sur internet <a href="https://www.bilanlin.sante.gouv.fr">https://www.bilanlin.sante.gouv.fr</a>

Cette déclaration doit s'effectuer en une seule fois. Ce questionnaire sert à préparer les réponses avant de procéder à leur saisie sur internet.

#### **COMMENTAIRES**

Le questionnaire a été aménagé depuis le bilan de l'année 2006: transferts des questions relatives aux antibiotiques du chapitre V.2 au X.3, nouvelle question sur les disciplines chirurgicales dans la partie administrative, reformulation des questions relatives aux usagers (II-4) et aux protocoles d'antibiotiques (X-3)

Si vous avez reçu votre fiche de résultats du Tableau de bord 2006, vous n'aurez pas besoin de remplir la partie administrative.

Si la fiche reçue vous a classé comme nonrépondant (F) ou si vous n'avez pas reçu de fiche Tableau de bord 2006, vous devez remplir la partie administrative.

Pour tout problème technique concernant le nouveau système de déclaration vous pouvez vous adresser directement à la Cellule infections nosocomiales : CELL-INF-NOSOC@sante.gouv.fr

Ou au numéro de téléphone suivant : 01 40 56 72 87

# - Nom de l'établissement : - Adresse de l'établissement : - Ville : - Département : - Numéro Finess de l'entité juridique : | \_\_| \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | - Numéro Finess de l'établissement : | \_\_| \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | - Numéro Finess de l'établissement : | \_\_| \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | - (n° FINESS d'établissement figurant sur la feuille de résultats du Tableau de bord 2006)

- Catégorie de l'établissement : (cocher la case correspondant à l'établissement)

1 - CHR – CHU	7 - Etablissement SSR / SLD
2 - CH – public ou PSPH sous dotation	8 - Centre de Lutte Contre le Cancer
globale	
3 - CHS – Etablissement psychiatrique	9 - Hospitalisation à domicile (HAD)
4 - Hôpital local	10 - Hémodialyse
5 - Clinique MCO (privé ou PSPH sous	11 - MECSS - Pouponnière
OQN)	_
(6)	12 - Ambulatoire

- **Statut de l'établissement :** (cocher la case correspondant à l'établissement)

Public
PSPH ou privé sous dotation globale ARH
Privé (OQN)

LE CHAPITRE (I) N'EST A REMPLIR QUE SI VOUS ETES UN NOUVEL ETABLISSEMENT OU NON-REPONDANT (F) EN 2006.

Pour les établissements ayant répondu en 2006, vous devez inscrire le <u>n° FINESS</u> <u>d'établissement figurant sur la feuille du résultat du TdB 2006</u>.

Pour les données administratives et celles concernant le personnel (Ch. II), demandez à l'administration de l'établissement de vous transmettre les informations pour pouvoir vérifier celles qui sont sur le site de saisie du bilan..

#### Catégorie de l'établissement :

Pour les établissements privés non MCO, les inscrire dans le type correspondant à leur spécialité (Psy, SSR ou SLD, HAD ...).

Les maisons de convalescence émargent généralement à la carte sanitaire SSR : les inscrire en Ets SSR/SLD.

Pour la définition précise des catégories d'établissements se reporter au tableau n°7 du « Cahier des charges ».

(6)Les « hôpitaux des armées » sont intégrés dans la catégorie « 2-CH ».

CATEGORIES DE LITS ET PLACES DE L'ETABLISSEMENT	Nombre de lits	Nombre de places (ambulatoire)
Médecine (avec réanimation et pédiatrie médicales),		
dont réanimation médicale		
Chirurgie (avec réanimation et pédiatrie chirurgicales),		
dont réanimation chirurgicale		
Obstétrique		
Néonatalogie (y compris réanimation néonatale)		
Soins de suite et de réadaptation		
Soins de longue durée		
Psychiatrie		
Urgences (HTCD)		
Hémodialyse		
Hospitalisation à domicile		
<ul> <li>Nombre total de services ou de secteurs d'activités lits ou places d'hospitalisation.</li> <li>Disciplines chirurgicales : remplir le tableau ci-dess</li> </ul>		
Disciplines chirurgicales de l'établissement	OUI	NON
Chirurgie Cardiaque et Vasculaire		
Chirurgie Digestive Chirurgie générale		
Chirurgie Infantile/ pédiatrique		
Chirurgie Orthopédique et Traumatique		
Chirurgie Plastique et Reconstructrice		
Chirurgie Thoracique		
Chirurgie Gynéco-obstétrique		
Neurochirurgie		
Chirurgie en Opht., O.R.L., Stomato.et Maxillo-faciale		
Chirurgie urologique		

Sous cette rubrique, vous devez inscrire les lits et places <u>installés</u>. Les lits et places non installés n'ont pas d'intérêt pour la lutte contre les infections posocomiales

Les lits de médecine et de chirurgie comprennent leurs lits de réanimation et de pédiatrie respective.

Pour la réanimation, préciser le nombre de lits de réanimation, en médecine et en chirurgie respectivement (ex : 55 lits de chirurgie y compris 5 lits de réanimation chirurgicale).

Les maisons de retraite ou d'EHPAD ne doivent pas figurer dans ce tableau, ni les lits de cure médicale, de SSIAD et de MAS :

#### Nombre total de services :

Il ne faut compter <u>que les services disposant</u> <u>de lits ou places d'hospitalisation (sanitaire)</u>. Cette information est prise en compte pour certains items cotés dans l'ICALIN. La comptabilisation des services médicotechniques pourrait pénaliser l'ICALIN de l'établissement.

<u>Disciplines chirurgicales</u>: cocher Oui ou Non.

# II - L'INSTANCE DE CONSULTATION ET DE SUIVI CHARGEE DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CLIN)\*

1 GII CLI	1  a-t-11 Ct	c constitue dans i ctaonssement:				
• Nom du p						
2 • Combie	n y a-t-il o	eu de réunions plénières du CLIN durant l'année ? .	II_I réunions			
3 • Combie CLIN, dura		l eu de réunions de groupes de travail, mandatés par	le I_I_I réunions			
4 • Les rep Relations a convoqués rapport d'ad la santé pub	le					
5 • L'établi	□ Oui □ Non					
S	Si OUI, le(		e - Préciser :			
III - RESSONOSOCOM	SINFECTIONS					
III.1 – L'E	III.1 – L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH) :					
1 • L'établi contre les <u>in</u>	e □ Oui □ Non					
Si OUI,	□ Oui □ Non					
	Si OUI,	Avec combien d'établissements (y compris le vôtre)	<u>                                      </u>			
		Y a-t-il une convention avec ces établissements (signée	)? ☐ Oui ☐ Non			

\* Il peut s'agir du Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) ou d'une souscommission de la CME, spécifique ou non à ce thème. L'appellation usitée de "CLIN" sera conservée dans le questionnaire pour parler de cette instance."

### CONSULTER LE « CAHIER DES CHARGES »

pour répondre à partir de ce chapitre. Il contient des consignes de remplissage et les éléments de preuve à fournir pour justifier vos réponses.

**Réunions plénières** : réunions du Comité luimême.

Réunions des groupes de travail : réunions, en dehors des précédentes, de groupes de travail ou de commissions chargés par le CLIN de soumettre des propositions adoptées en séance plénière.

#### **Personnels:**

Il s'agit du personnel INTERVENANT AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT, éventuellement partagé avec d'autres établissements, dont la fonction est de réaliser, même à temps partiel, un travail spécifique à la lutte contre les infections nosocomiales (formation, enquêtes, surveillance épidémiologique, alertes etc.).

1 • Un CLIN a t il été constitué dans l'établissement ?

2 - Indiquer le nombre d'équivalents temps plein (ETP) spécifiquement affectés à la lutte contre les infections nosocomiales (LIN) <u>et intervenant au sein de l'établissement</u> :

Catégories de personnel dans l'EOHH	Nombre d'ETP spécifiquement affectés à la LIN intervenant <u>dans</u> <u>l'établissement</u>	Nombre d'ETP ayant un diplôme en Hygiène hospitalière
Médecin	_ ,    ETP	<b>III, III</b> ETP
Pharmacien	,   ETP	<b>III, II</b> _ <b>I</b> ETP
Cadre infirmier	,   ETP	<b>III, II</b> _ <b>I</b> ETP
Infirmier non cadre	III, III ETP	III, III ETP
Tech. biohygiéniste	III, II ETP	III, III ETP
Secrétaire	III, II ETP	
Autre personnel permanent, préciser	III, II ETP	III, II ETP

#### III.2 – Les correspondants en hygiène dans les services de soins :

						d'activités,		□ Non
Si OUI,	Si OUI, indiquer le nombre de services de soins, disposant de lits ou de places d'hospitalisation, où est identifié :							
	• <u>au moins</u> u	n correspo	ndant n	nédical			 <u> </u>	services
	• au moins u	n correspo	ndant p	araméd	ical		 1 1 1	services

#### Colonne 2:

- NE COMPTER QUE LE PERSONNEL AFFECTE A LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES, à l'exclusion de tout autre personnel. La lutte contre les infections nosocomiales doit être inscrite dans le profil du poste des personnes comptabilisées dans ce tableau.
- Si ce personnel partage son temps, au sein de l'établissement, avec d'autres activités, ne compter que la part consacrée à la lutte contre les infections nosocomiales.
- Si ce personnel est partagé avec d'autres établissements associés, ne compter que le temps consacré à votre établissement.

#### **Colonne 3:**

<u>Inscrire les ETP correspondants</u> et pas le nombre de personnes concernées.

#### **Correspondants:**

S'il existe plusieurs correspondants paramédicaux pour un même service (ex: IDE + AS), ne compter qu'un seul service.

#### IV - OBJECTIFS ET STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES :

#### IV.1 – Définition des objectifs et de la stratégie :

1 • L'éta	blissement a-t-il adopté un <i>projet d'établissement</i>	□ Oui	□ Non	D. I. W. IV.
Si OUI,	• Les objectifs généraux en matière de lutte contre les infections nosocomiales sont-ils définis dans le projet d'établissement ?	□ Oui	□ Non	Projet d'établissement : CSP art. L6143-2
	blissement a-t-il signé avec l'ARH un <i>Contrat d'Objectifs et de</i> (COM) ou une <i>convention tripartite</i> pour le secteur privé ?	□ Non	Contrats pluriannuels d'objectifs et o moyens (CSP art. L 6114-1) : répondre OUI	
Si OUI,	• Le COM ou la convention tripartite définit-il des objectifs et des moyens relatifs à la lutte contre les infections nosocomiales ?	□ Oui	□ Non	le précédent COM ou CPOM avait prévu de objectifs et moyens relatifs à la LIN.
3 • L'éta	blissement a-t-il publié un livret d'accueil?	□ Oui	□ Non	
Si OUI	• Ce livret d'accueil contient-il ou est-il distribué avec une information synthétique sur la lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement ?		□ Non	Livret d'accueil : CSP art. R6111-9
IV.2 – L	e programme d'actions :			
	année, un programme d'actions en matière de lutte contre les s nosocomiales a-t-il été élaboré par le CLIN avec l'EOHH ?	□ Oui	□ Non	
Si OUI,	ce programme d'actions a-t-il été :			Programme d'actions : CSP art. R 6111-1
	1 • soumis à l'avis de la Conférence ou Commission Médicale de l'établissement ?	□ Oui	□ Non	Trogramme a actions restrain to the re-
	2 • soumis à l'avis de la Commission du Service de Soins Infirmiers (secteur public uniquement) ?	□ Oui	□ Non	Soumission du programme d'actions : CSI art. 6111-3
	3 • soumis pour délibération au Conseil d'Administration (ou équivalent dans le secteur privé) ?	□ Oui	□ Non	art. 0111-3
	4 • transmis, après délibération du CA, au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ?	□ Oui	□ Non	

#### IV.3 – Le rapport annuel sur les activités de l'année précédente : • Un rapport annuel, sur les activités de l'année précédente, a-t-il été élaboré □ Oui □ Non par le CLIN? Si OUI. ce rapport d'activité a-t-il été : 1 • soumis à l'avis de la Conférence ou Commission Médicale de □ Oui □ Non l'établissement? 2 • soumis à l'avis de la Commission du Service de Soins □ Oui □ Non Infirmiers (secteur public uniquement)? 3 • soumis pour délibération au Conseil d'Administration (ou □ Oui □ Non équivalent dans le secteur privé)? 4 • transmis, après délibération du CA, au Comité d'Hygiène, de □ Oui □ Non Sécurité et des Conditions de Travail ? V - Prevention des risques infectieux V.1 - Prévention de la diffusion des BMR : □ Oui □ Non • Existe-t-il un programme de maîtrise de la diffusion des BMR (1)?

#### Rapport d'activité:

Il ne s'agit pas du simple remplissage de ce bilan standardisé. Le rapport d'activité présente les actions menées l'année précédente et leurs résultats.

Rapport d'activité et bilan des activités : CSP art. R 6111-2

#### **Programme B.M.R:**

- (1) Répondre OUI si le programme BMR comprend au moins :
- La définition des BMR prioritaires pour l'établissement.
- L'organisation d'une surveillance annuelle des BMR sur l'ensemble de l'établissement
- Un protocole sur les « Techniques d'Isolement » (Protocole n°8)

Si OUI, | • année de la dernière version

V.2 - Ac	V.2 - Accidents d'exposition au sang (AES) :					
	e-t-il un système de déclaration des AES en collab e du travail ?	□ Oui □ Non				
2 • Exist	e-t-il un protocole de prise en charge <u>en urgence</u> d	es AES ?	□ Oui □ Non			
S	Si OUI, • Année de la dernière version					
	olissement a-t-il mené des actions de prévention de prevention de preventions, mise en place de matériel de sécurité		□ Oui □ Non			
	<b>évention des risques infectieux liés à l'env u</b> a-t-elle fait l'objet d'une surveillance microbiolo		ce qui concerne :			
	1 • les fontaines réfrigérantes ?	☐ Oui, avec un seui☐ ☐ Oui, sans seuil d'a☐ Non☐ II n'y a pas de fon	alerte défini			
	2 • l'eau bactériologiquement maîtrisée (postes de lavage en chirurgie, réanimation, service des grands brûlés) ?	☐ Oui, avec un seui☐ Oui, sans seuil d'a☐ Non☐ Sans objet	l d'alerte défini			
	3 • le réseau d'eau chaude sanitaire ?	☐ Oui, avec un seuil d'alerte défini☐ Oui, sans seuil d'alerte défini☐ Non				
opératoir	r: existe-t-il des secteurs où l'air est traité (bloc re, chambre à flux laminaire)?	□ Oui □ Non	1111 4 1/6"			
Si OUI,	• a-t-il fait l'objet, cette année, d'un contrôle selon les recommandations et normes en vigueur dans les zones à environnement maîtrisé (système de traitement de l'air) ?	☐ Oui, avec un set☐ Oui, sans seuil o☐ Non				

#### V.4 – Protocoles de prévention des risques infectieux

\* Cocher **SO** (sans objet) si l'activité n'existe pas dans l'établissement

THEMES DES PROTOCOLES	Protocoles	Année de la dernière version
THEMES DES PROTOCOLES	Existants (1)	validée par le CLIN
1) Hygiène des mains	□ Oui □ Non	
2) Précautions "standard"	□ Oui □ Non	
3) Préparation de l'opéré *	□ Oui □ Non □ SO	
4) Sondage urinaire	□ Oui □ Non	
5) Dispositifs intra-vasculaires	□ Oui □ Non	
6) Hémocultures et prélèvements bact.	□ Oui □ Non	
7) Ventilation artificielle *	□ Oui □ Non □ SO	
8) Techniques d'isolement	□ Oui □ Non	
9) Maladie de Creutzfeldt-Jakob	□ Oui □ Non	
10) Soins préventifs d'escarres	□ Oui □ Non	
11) Pansements	□ Oui □ Non	
12) Antiseptiques	□ Oui □ Non	
13) Désinfectants	□ Oui □ Non	
14) Traitement des DM (endoscopes etc.)*	□ Oui □ Non □ SO	
15) Entretien des locaux	□ Oui □ Non	
16) Elimination des déchets	□ Oui □ Non	
17) Circuit du linge	□ Oui □ Non	
18) Hygiène en radiologie *	□ Oui □ Non □ SO	
19) Hygiène en hémodialyse *	□ Oui □ Non □ SO	
20) Hyg. en serv. d'expl. fonctionnelles *	□ Oui □ Non □ SO	
21) Hygiène en laboratoire *	□ Oui □ Non □ SO	
22) Hygiène en pharmacie	□ Oui □ Non	

(1) Les protocoles doivent avoir été validés par le CLIN ou l'instance chargée des mêmes attributions en séance plénière.

VI - SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQ	UE		
VI.1- Une enquête de prévalence a	n-t-elle été réalisée cette an	née ? □ Oui □ Non	Enquête :
Si OUI, • indiquer le nombre de		III service	C'est un recueil de données organisé à parti d'un protocole et d'une grille d'enquête
VI.2 - Une enquête d'incidence a-t-e	elle été réalisée cette année	? □ Oui □ Non	spécifiques.
			Prévalence :
Si OUI, Thèmes des enquêtes d'incidence menées	Nombre de services participants	Enquête réalisée dans le cadre d'un réseau	Une enquête de prévalence recense TOUS LES CAS présents dans l'établissement A UN
1) Tous types d'infections	III services	Oui □ Non □	INSTANT DONNE (un seul passage pa
2) Infections du site opératoire*	III disciplines	Oui □ Non □	service, même si l'ensemble des passages se déroulent sur plusieurs jours).
3) Pneumopathies nosocomiales	III services	Oui □ Non □	Incidence:
4) Infections urinaires nosocomiales	III services	Oui □ Non □	Une enquête d'incidence recense le nombre
5) Infections sur cathéter	III services	Oui □ Non □	de NOUVEAUX CAS apparus AU COURS D'UNE PERIODE DE TEMPS (passage
6) Bactériémies nosocomiales	III services	Oui □ Non □	répétitifs dans le même service pour recense
7) Autres	III services	Oui □ Non □	le nombre de cas nouvellement apparude depuis le passage précédent).
Préciser le thème :			depuis le pussage precedents.
* Pour 2) Infections du site opératoire, rens Cahier des charges).	eigner le nombre de disciplin	es chirurgicales participantes (vo	ir
VI.3 – Surveillance à partir du labo	oratoire de microbiolo	gie:	
• L'établissement dispose-t-il d'un labor	ratoire de microbiologie ?	☐ Interne ☐ Externe avec convention ☐ NON	Voir les éléments de preuve dans le « Cahier
• durant l'année, y a-t-il eu une surveillance des infections nosocomiales à partir des données du laboratoire de microbiologie (urologie, hémoculture)?		□ Oui □ Non	des charges »

<b>VI.4</b> – D	oiffusion des résultats de la surveillance :	i		
• Les résu	ultats de la surveillance ont-ils été diffusés aux services participants :			
	• Résultats de la ou des enquêtes ?	□ Oui	□ Non	
	• Données du laboratoire ?	□ Oui	□ Non	Signalement des infections nosocomiales : CSP Art. R 6111-12 à R 6111-17
VII - Sig	nalement des infections nosocomiales :			
1 • L'étab	plissement a-t-il désigné un responsable du signalement ?	□ Oui	□ Non	
2 • Nomb	ore d'épisodes signalés à l'EOHH cette année	II_		
3 • Nomb	ore de signalements externes (C-CLIN, DDASS) cette année	ll_	_l_l	
VIII – Fo	DRMATION EN HYGIENE HOSPITALIERE :			
1 • Un pro année ?	ogramme de formation en hygiène hospitalière a-t-il été élaboré cette	□ Oui	□ Non	
Si OUI	• Ce programme de formation a-t-il été inscrit dans le plan de formation continue de l'établissement ?	□ Oui	□ Non	
2 • Le CL l'établisse	IN a-t-il été consulté sur le plan de formation continue de ement ?	□ Oui	□ Non	
	ormation en hygiène hospitalière (formation inscrite au plan de formation ement) a-t-elle été prévue pour les catégories de personnels suivantes :	on continu	e de	
• n	ouveaux personnels recrutés ?	□ Oui	□ Non	Il s'agit de formations prévues systématiquement à chaque arrivée de
• personnels intérimaires ?		☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet		nouveaux personnels, même si cette formation n'a pas eu lieu, faute de nouveaux
• é	tudiants (médicaux, paramédicaux, autres) ?	□ Oui □ Sans	□ Non	personnels.

4 • Tableau des formations relatives à la lutte contre les infections nosocomiales ou à l'hygiène hospitalière suivies au cours de l'année par le personnel de l'établissement (au sein ou à l'extérieur de l'établissement) :

	Nombre total de personnels formés	Nombre total d'heures de formation
Médecins ou pharmaciens	III	IIII
Personnels infirmiers	lll	llll
Autres personnels permanents	III	IIII

IX - EVALUATION	
• Des actions d'évaluation ont-elles été menées durant l'année?	□ Oui □ Non
Si OUI, • Un audit des pratiques (au moins) a-t-il été réalisé dans l'année ?	□ Oui □ Non
V AUTRE INDICATEURS DU TARI FAU DE RORD DES INI	
X - AUTRES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DES IN	
X.1 – SARM :	
• Nombre de patients hospitalisés chez lesquels au moins une souche de SARM a été isolée dans l'année au sein d'un prélèvement à visée diagnostique	

Ne pas compter le personnel correspondant à la question précédente (nouveaux personnels recrutés, intérimaires ou étudiants).

#### Nombre de personnels formés :

Ne compter que la formation du personnel non dédié à la LIN. Ne pas compter la formation suivie par le personnel de l'EOHH.

#### Nombre total d'heures :

Il faut cumuler les heures de formation suivies par chaque personne formée (une stage de 8 heures avec 10 personnes = 80 heures).

effectués pour l'établissement au cours de l'année

• Nombre de prélèvements bactériologiques à visée diagnostique

 $I \quad I \quad I \quad I \quad I$ 

#### X.2 - SHA: • Volume de solutions ou de gels hydro-alcooliques, commandé par la pharmacie ou les services communs pendant l'année (converti en 1 1 1 1 1 1,1 1 1 litres) X.3 - Bon usage des antibiotiques 1 • L'établissement a-t-il une **instance**, propre ou partagée avec d'autres structures, chargée d'impulser et coordonner les actions en matière de bon □ Oui □ Non usage des antibiotiques ? (Commission des antibiotiques de la circulaire) Si OUI, • Nombre de réunions de cette instance au cours de l'année 1 1 1 □ Oui □ Non 2 • Existe-t-il au sein de l'établissement un **référent en antibiothérapie** désigné par le représentant légal de l'établissement ? Si OUI, • Quelle est sa discipline ? (1) 1 1 3 • Protocoles 3a • Existe-t-il un ou des protocoles, validés par l'instance ci-dessus, sur □ Oui □ Non l'antibioprophylaxie chirurgicale et basé(s) sur un référentiel reconnu (2) ? □ Non concerné Si OUI, • Année de la dernière version validée par l'instance I I I I I3b • Existe-t-il un protocole, validé par l'instance ci-dessus, sur l'antibiothérapie de première intention dans les principales infections ? □ Oui □ Non □ Oui □ Non Si OUI, • Est-il celui en vigueur dans le secteur des urgences ? □ Non concerné

• Année de la dernière version validée par l'instance

Le dénominateur de cet indicateur (ICSHA) sera extrait de la SAE par l'administration centrale.

**Volume de SHA**: Ne pas compter les consommations des établissements médicosociaux (EHPAD, MAS, maison de retraite ...) gérés par l'établissement de santé

La partie X.2 - SHA ne concerne pas les MECSS, l'ambulatoire et les centres de post cure alcoolique exclusif.

Les parties X.3 et X.4 (ICATB) ne concerne pas les HAD, l'hémodialyse, les MECSS, l'ambulatoire et les centres de post cure alcoolique exclusif.

- (1) N° de la discipline du référent en antibiothérapie : 1 Infectiologue ; 2 Interniste ; 3 Anesthésiste-réanimateur ou réanimateur médical ; 4 Hygiéniste ; 5 Biologiste ; 6 Pharmacien ; 7 Généraliste ; 8 Autre
- (2) Ne concerne que les établissements disposant de services chirurgicaux ou / et obstétricaux. Voir le « Cahier des charges » pour les consignes de remplissage.

4 • Existe-t-if the fiste des <b>antibiotiques disponibles</b> dans i établissement?		(3) II existe
• Dans cette liste, l'instance ci-dessus a-t-elle défini une liste	_	<b>nominatif</b> tran
Si OUI, des <u>antibiotiques à dispensation contrôlée</u> selon des critères	□ Oui □ Non	interne avec u
validés par l'instance ?		maximum p
'   1 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	□ Oui □ Non	dispensation co
permettant une justification du traitement après 48-72 heures ? (3)		(4) Au minim permet l'accès
		laboratoire de prescripteurs
5 • Système d'information :		intérieur
5.a • Existe-t-il une connexion informatique entre les services prescripteurs, le laboratoire de microbiologie et la pharmacie ? (4)	□ Oui □ Non	(5) Le <b>systèn</b> prescription in
1 1	□ Oui □ Non	médicaments
Si OUI, • partiellement ou totalement (6).	□ Part. □ Total.	transmission a PUI pour tout of de l'établissem
6 • Une <b>formation des nouveaux prescripteurs</b> , permanents ou temporaires, est-elle prévue par l'établissement pour le bon usage des antibiotiques? (7)	□ Oui □ Non	(6) La prescrip elle concerne t d'activités, sind
7 • Une action <b>d'évaluation de la qualité</b> des prescriptions d'antibiotiques at-elle été réalisée au cours de l'année de ce bilan ? (8)	□ Oui □ Non	(7) Formation documentaire is moins une séa sur le sujet a ét accueilli dans le permanent ou totale.

- (3) Il existe un support de prescription **nominatif** transmis à la pharmacie à usage interne avec une durée limitée à 72 heures maximum pour les antibiotiques à dispensation contrôlée
- (4) Au minimum le **système d'information** permet l'accès des données individuelles du laboratoire de microbiologie aux services prescripteurs et à la pharmacie à usage intérieur
- (5) Le **système d'information** permet une prescription informatisée de l'ensemble des médicaments au sein du service, avec une transmission automatique des données à la PUI pour tout ou partie des secteurs d'activité de l'établissement
- (6) La prescription informatisée est totale si elle concerne tous les services ou les secteurs d'activités, sinon, elle est partielle.
- (7) **Formation**: Il existe un support documentaire institutionnel sur le sujet et au moins une séance de formation/information sur le sujet a été organisée si l'établissement a accueilli dans l'année un nouveau prescripteur permanent ou temporaire.
- (8) **Evaluation**: Une méthode et un rapport des résultats d'au moins un audit effectué dans l'année sont disponibles.

#### X.4 - Consommation des antibiotiques

	ne <b>surveillance de la consommation d'antibiotiques</b> en Journalières (DDJ) pour 1 000 journées d'hospitalisation ? (9)	□ Oui □ Non
Si OUI,	• <u>Résultats annuels</u> (DDJ / 1000 JH) selon les niveaux ATC3 :	
	J01A - Tétracyclines	
	JO1B - Phénicolés	III
	JO1C - Pénicillines	I_LLLL
	JO1D - Céphalosporines, Monobactams et Carbapénèmes	1
	JO1E - Sulfamides et Triméthoprime	
	JO1F - Macrolides et apparentés	
	JO1G - Aminosides	
	JO1M - Fluoroquinolones	<u> </u>
	JO1X - Autres antibiotiques dont glycopeptides	IIII
	TOTAL des <u>DDJ pour 1 000 journées d'hospitalisation</u> , toutes familles d'antibiotiques confondues	

(9) Surveillance de la consommation d'antibiotiques : la méthodologie nationale de surveillance est utilisée (<a href="http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/calcul\_antibiotiques/sommaire.htm">http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/calcul\_antibiotiques/sommaire.htm</a>) et un rapport contenant les résultats est disponible dans l'établissement.

Commentaires	
	<u> </u>
Signature du président du CLIN	Signature du représentant légal de
	l'établissement de santé